

## Extrait du Registre des Délibérations Séance du 4 avril 2019 Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET: 2019-03-29 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENT DE GRADE

**DATE DE CONVOCATION: 28 MARS 2019** 

DATE DE L'AFFICHAGE: 11 AVRIL 2019 de l'extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Le Conseil Communautaire décide de modifier ainsi l'ordre du jour : Retrait de la délibération n°2019\_03\_39 « Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à l'EPFL » (devenue sans objet) et ajoute la délibération n°2019\_03\_39 « Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux de voiries et réseaux à Lucey ».

Tr. 1	
<b>Etaient</b>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI,
<u>présents</u> :	Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration de C. VERDELET), Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE,
	Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT,
	Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle
	GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI,
	Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD, Gérard
	BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Frédérique SAUVAT, Roger
	JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la
	procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de C. GAY), Jorge BOCANEGRA, Christine
	ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Olivier HEYOB (ayant la procuration de M. VERGEOT),
	Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de F. EZAROIL), Lucette LALEVEE, Marie VIOT (ayant la procuration de
	C. CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Guy SCHILLING, Pascal MATTEUDI,
	Etienne MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain
	COCUSSE, Christian HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
Etaient	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, François MANSION, Kristell JUVEN,
excusés :	Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS,
	Fatima EZAROIL, Stéphanie LAGARDE, Jean-Marie HORNUT.
Avis de	11 avis de procuration
procuration:	
Avis de	1 avis
suppléance :	
Secrétaire	André MAGNIER
de séance :	
Nombre de	54 présents
présents :	
Nombre de	65 votants
votants:	
· Other ·	

Attendu qu'après examen des dossiers d'avancements possibles, réalisé de concert entre la direction générale et les responsables hiérarchiques, trois agents ont reçu un avis favorable à leur avancement, en tenant notamment compte des conditions d'ancienneté, de la manière de servir et de l'implication dans les missions exercées.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'organigramme de la Communauté de Communes,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 7 mars 2019,

Vu l'avis favorable du Comité Technique sur les ratios du 22 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur DOMINIAK votant contre, décide de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

## SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

## <u>Création de poste – Avancement de grade</u> :

1. Un poste d'agent de maîtrise principal emploi permanent à temps complet, à compter du 15 avril 2019,

La fermeture d'un poste d'agent de maîtrise interviendra à la même date.

2. Deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, emplois permanents à temps complet, à compter du 15 avril 2019,

La fermeture de deux postes d'adjoint technique territorial interviendra à la même date.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président, Fabrice CHARTREUX